

Projet éolien de Fléré-la-Rivière (36)

Comité de Projet



Compte rendu

Réunion du 14 mars 2024 à la salle des associations
de Fléré-la-Rivière (10h-11h15)

**ABO
WIND**

Personnes présentes :

En qualité de représentants des communes :

- Madame Martine FREMONT, Élu(e) de la commune de Fléré-la-Rivière

En qualité de représentants d'Enedis :

- Monsieur Bernard CONSCIENCE, Directeur territorial de l'Indre

En qualité de représentants du porteur de projet :

- Madame Émilie FERRE-CAILLIOT, Responsable Régionale Développement Eolien
- Madame Anne-Cécile COTARD, Responsable communication
- Monsieur Alexis ABABOU, Responsable projets éoliens

Compte rendu de la réunion

Éléments généraux de présentation

Le projet éolien de Fléré-la-Rivière est porté par la société ABO Wind depuis 2009, et compte deux éoliennes sur le territoire de la commune de Fléré-la-Rivière, d'un gabarit de 245,50 m bout de pale, garantissant un bas de pale de 81,5 m. Le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en préfecture est prévu courant 2024. En application de la loi APER promulguée le 10 mars 2023, il a été proposé à l'ensemble des élus des communes comprises dans un rayon de 6 km autour de l'implantation, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry, de participer à une réunion de comité de projet.

Éléments thématiques de présentation – Échanges et discussion

Plusieurs thématiques¹ ont été abordées durant ce comité de projet. Le contenu de la présentation est présenté ci-après.

1. Présentation ABO Wind et contexte

Le déroulé prévu était le suivant :

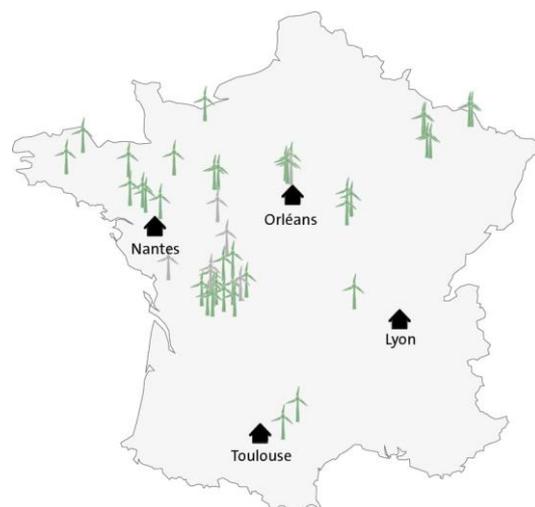
¹ Article R. 211-10 du Code de l'énergie.

- Présentation de 30 minutes
- Temps de questions de 30 minutes
- Temps d'avis et recommandations de 30 minutes

Compte-tenu du nombre de participants, le comité s'est passé concrètement de la manière suivante :

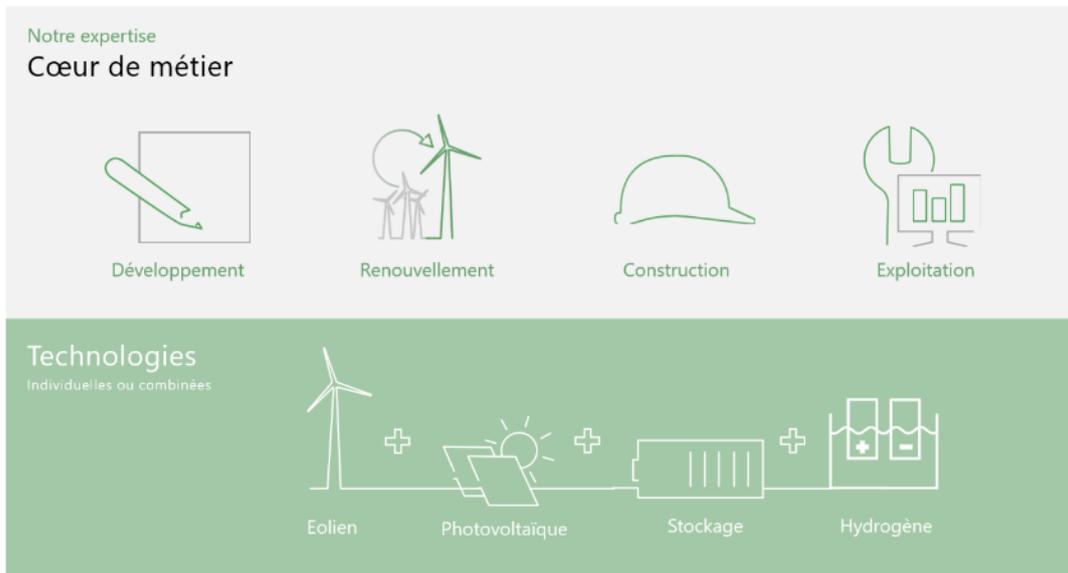
- Temps de présentation et de questions (1h)
- Temps d'avis et recommandation (15 min)

Les retours des participants sont consultables pages 15 et 16.



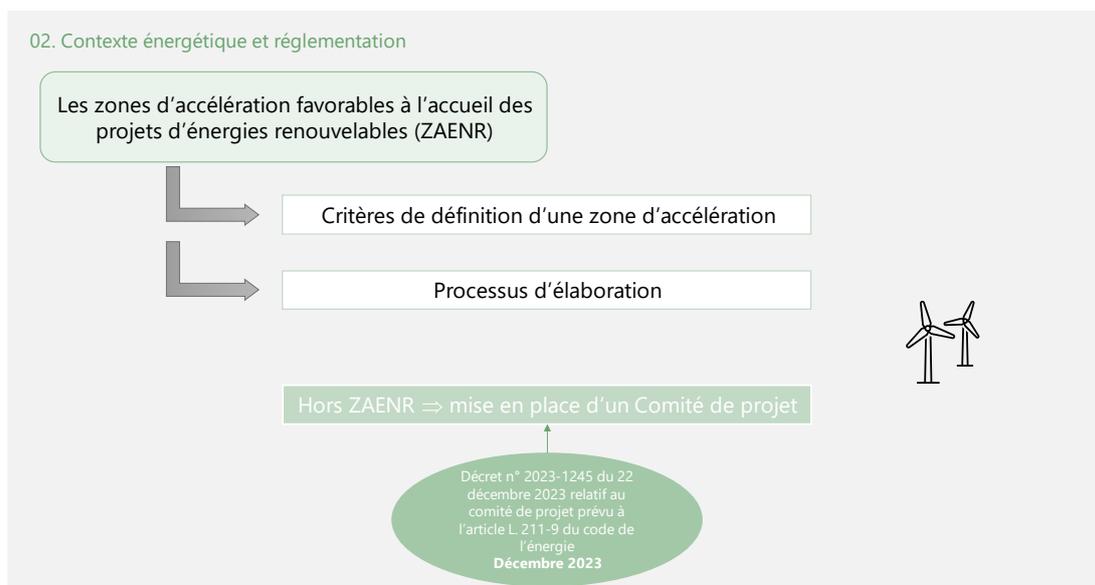
ABO Wind est présent depuis plus de 20 ans en France dans le secteur des Énergies renouvelables. En Centre-Val de Loire, c'est 8 projets solaires et 7 projets éoliens :

- 4 parcs éoliens en exploitation ;
- 2 projets éoliens en développement ;
- 1 projet éolien en instruction.



ABO Wind est présent tout au long d'un projet : de la recherche de zone d'implantation au démantèlement.

Acteur de la transition énergétique, ABO Wind développe et construit des parcs éoliens et solaires ainsi que des projets de stockage batteries et d'hydrogène dans le monde entier.

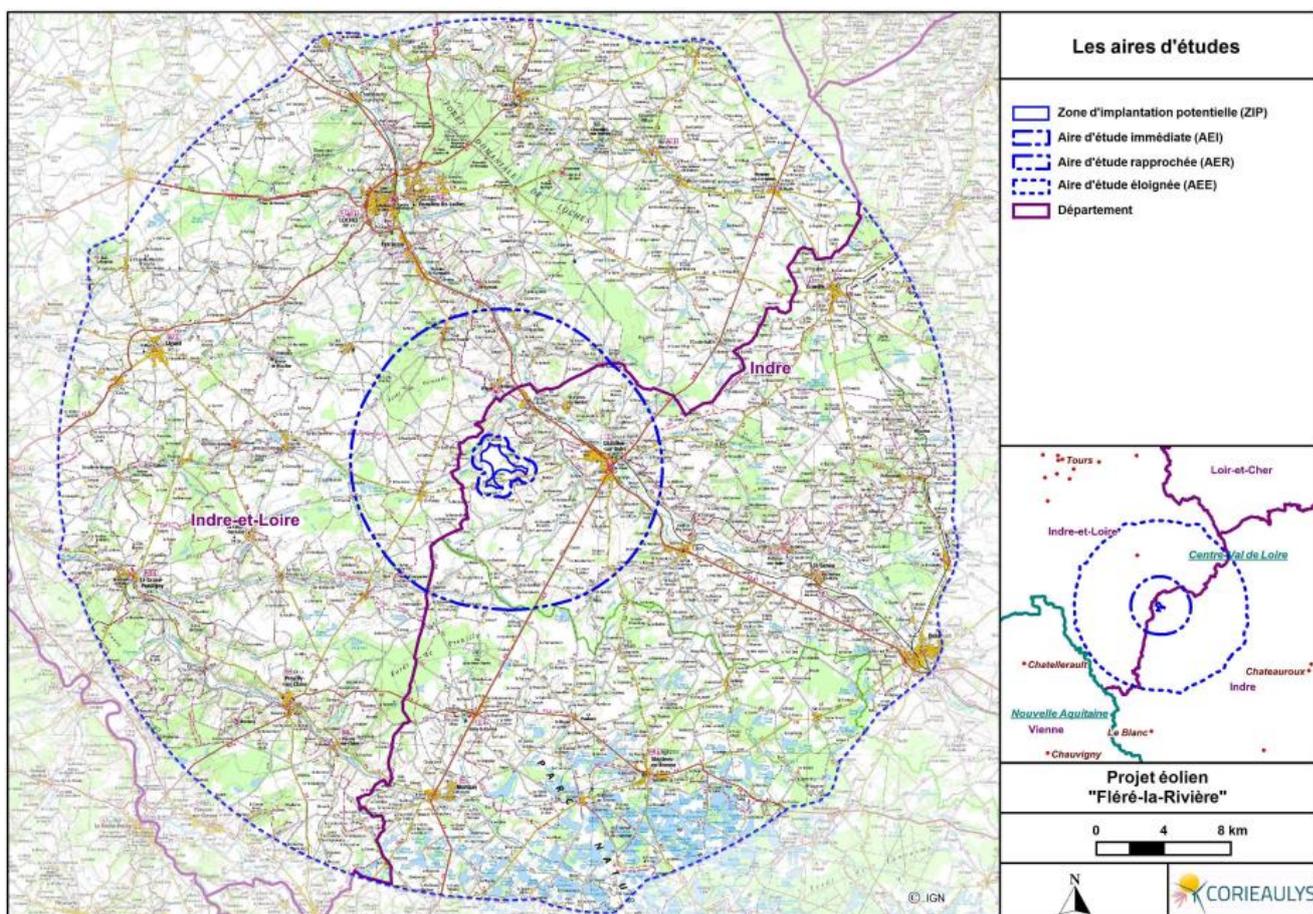


La loi relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables, dite loi APER, ainsi que le décret du 24 décembre 2023 faisant suite à cette loi permettent de définir les modalités pour l'organisation des comités de projet.

Ce nouveau cadre est en adéquation avec la volonté de la filière France Renouvelables (anciennement FEE - France Énergie Éolienne) de favoriser la concertation avec les élus locaux.

2. Présentation du projet

1. Localisation du projet

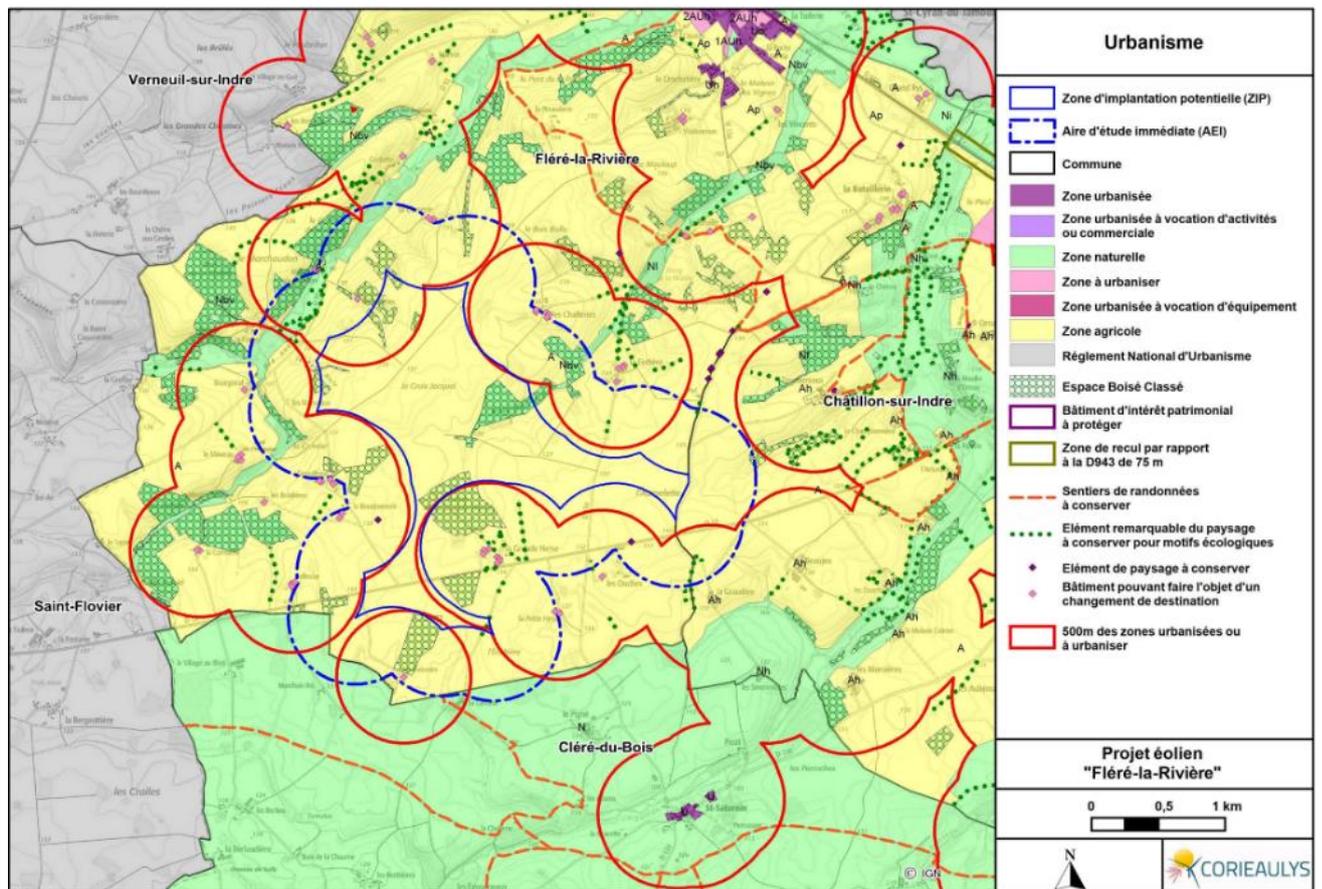


Le projet éolien de Fléré-la-Rivière se situe dans le département de l'Indre (36) en bordure de l'Indre-et-Loire (37).

2. Compatibilité du projet avec le PLUi

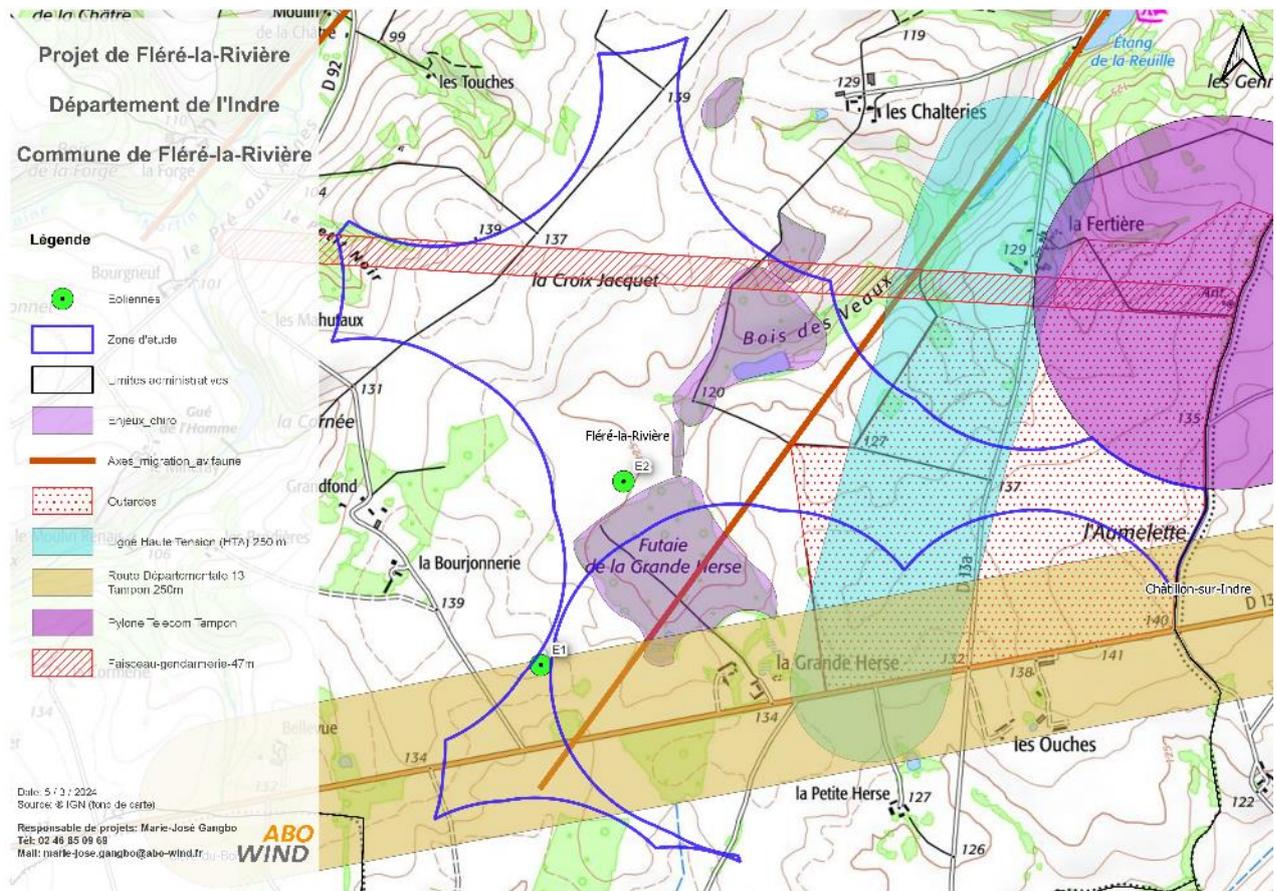
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (ou PLUi) est en cours de révision, donc ce sont les règles d'urbanisme de chaque commune qui restent en vigueur, à savoir celles du PLU de Fléré-la-Rivière.

Le projet éolien se trouve en zone A agricole du PLU de Fléré-la-Rivière approuvé en 2017. Le projet éolien de Fléré-la-Rivière est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme.



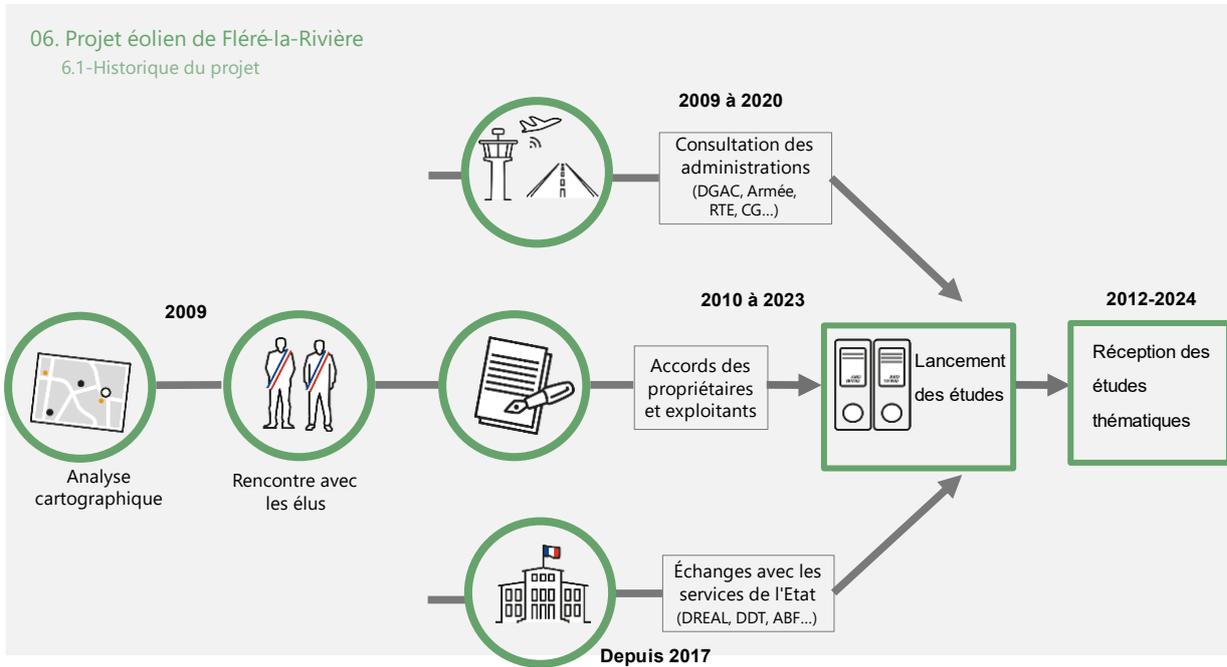
3. Choix du site

La zone d'étude de Fléré-la-Rivière a été retenue après une analyse cartographique des contraintes techniques, environnementales et paysagères répertoriées. Ce secteur ne comporte pas de contraintes rédhibitoires et se trouve en dehors des zones à forts enjeux.



L'implantation retenue évite et respecte les contraintes présentes sur le site.

4. Projet éolien de Fléré-la-Rivière

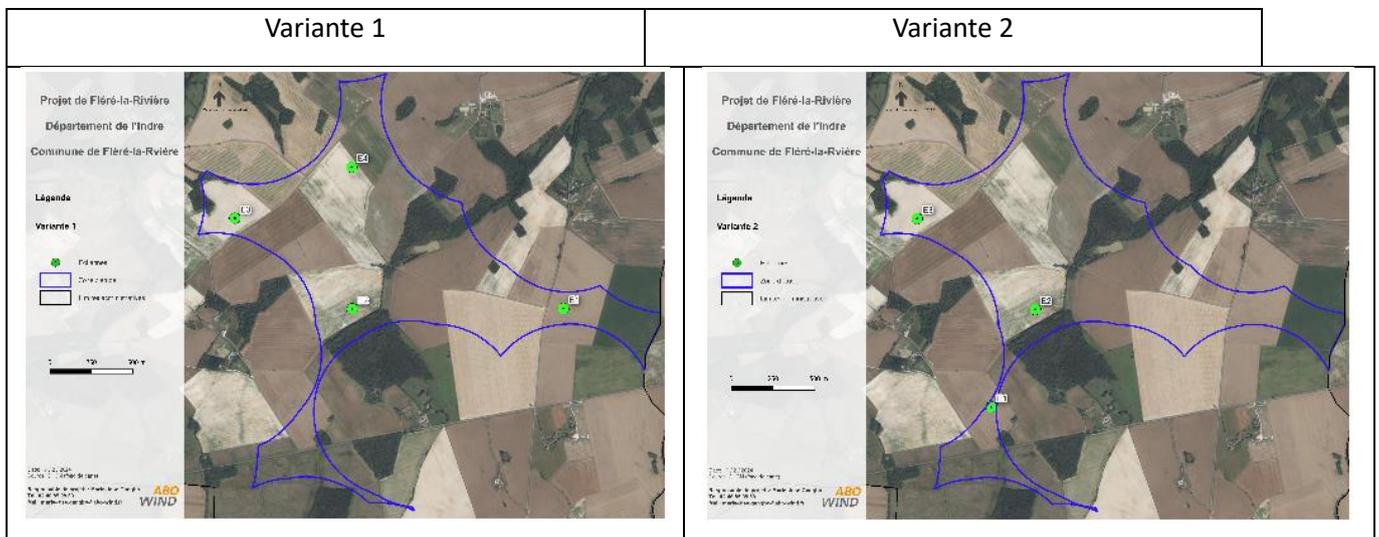


Le projet éolien de Fléré-la-Rivière a été initié en 2009 après une délibération favorable du conseil municipal .

Plusieurs évolutions aéronautiques et réglementaires ont ralenti le développement du projet éolien.

Compte-tenu de l'antériorité des études (2017), de nouvelles sorties terrains ont été effectuées entre 2021 et 2023. Actuellement, les études sont en cours de finalisation par différents bureaux d'études indépendants.

Trois variantes d'implantation ont été analysées par les différents bureaux d'études afin de retenir l'implantation de moindre impact.



Implantation finale (variante 3) retenue :



06. Projet éolien de Fléré-la-Rivière
6.6- Production Annuelle moyenne

Caractéristiques des éoliennes :

- Type d'éolienne: Nordex
- Hauteur totale: 245,5 mètres
- Diamètre du rotor : 163 mètres
- Garde au sol : 81,5 mètres
- Puissance totale: 14 MW

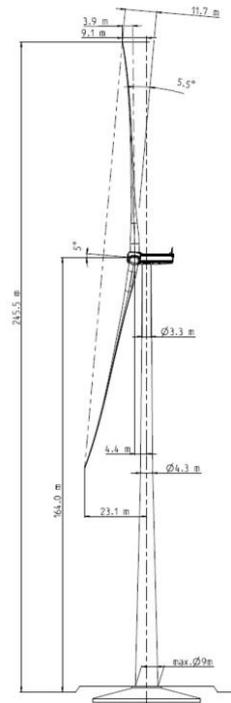
Aménagements : 2 éoliennes et 1 poste de livraison

Puissance unitaire : 7 MW

Production moyenne annuelle : 35 000 MWh/an

Personnes alimentées en électricité renouvelable: 29 531

Source: RTE, 2013



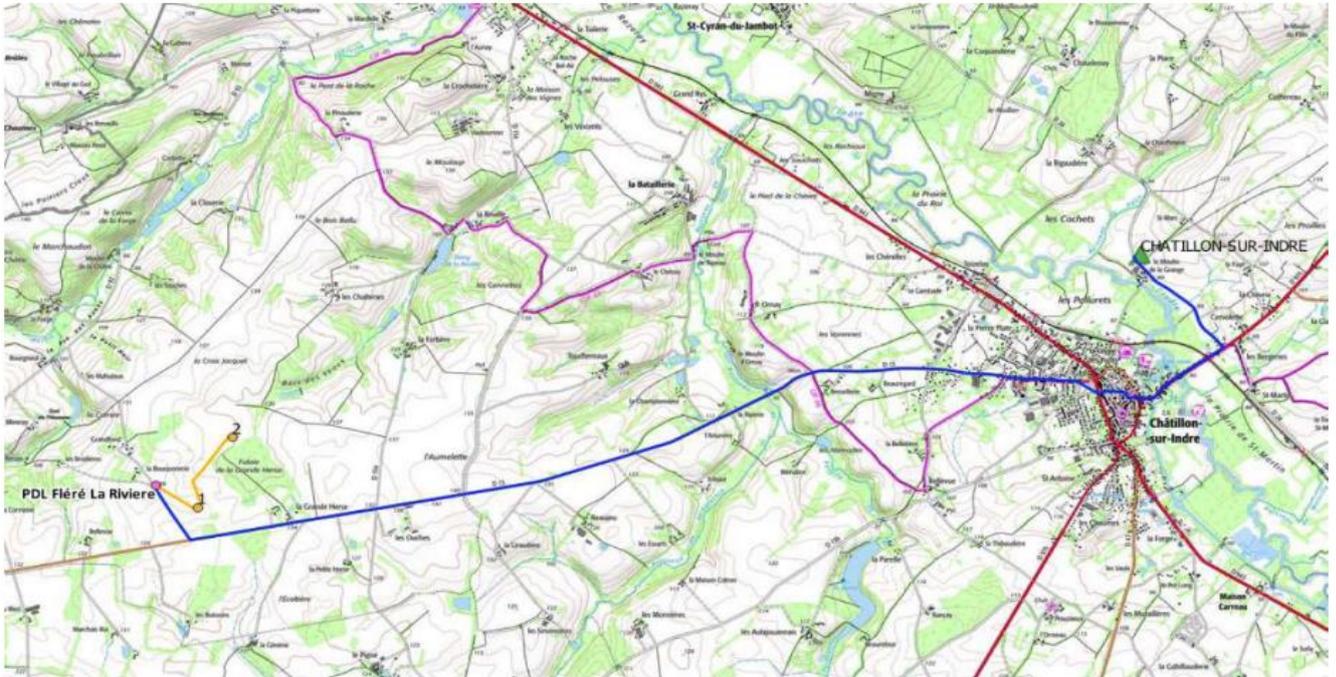
5. Prévision raccordement électrique

Le raccordement du parc éolien est envisagé au Poste Source de Châtillon-sur-Indre, situé à moins de 10 km du site.

Sa capacité de raccordement est aujourd'hui de 25,9 MW, ce qui est suffisant pour les 14 MW du parc éolien.

De plus, le schéma de raccordement du Centre-Val de Loire (S3REnR) planifie un développement de 16 MW supplémentaire sur ce poste source.

Cartographie des solutions de raccordements



3. Questions/Réponses

L'ensemble des questions/réponses, abordées pendant le comité de projet, est retranscrit ci-dessous :

- *Allons-nous avoir la présentation ?*

Réponse d'ABO Wind :

Le compte-rendu et la présentation seront envoyés à l'ensemble des parties invitées à participer et disponibles sur le site internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/centre-val-de-loire/flere-la-riviere.html>

- *Qu'est-ce que le stockage ?*

Réponse d'ABO Wind :

ABO Wind développe et construit des systèmes de stockage de batteries autonomes ainsi que des systèmes énergétiques hybrides qui associent le stockage de batteries à des centrales éoliennes et/ou solaires. Cette activité est très développée en Allemagne et encore au stade de la Recherche & Développement en France. Mais globalement le stockage d'énergie consiste à préserver la quantité d'énergie créée pour une utilisation ultérieure.

ABO Wind travaille également activement sur l'hydrogène depuis plusieurs années.

- *Est-ce que le solaire est nouveau au sein d'ABO Wind ?*

Réponse d'ABO Wind :

Historiquement, ABO Wind développe des projets éoliens depuis 1996. Depuis 2017, ABO Wind développe également des projets solaires au sol (agrivoltaïques notamment).
Le premier parc solaire construit en 2022 par ABO Wind est localisé à Rouillac en Charente.

- *Est-ce normal que les autres mairies ne soient pas présentes ?*

Réponse d'ABO Wind :

Des courriers et mails ont été envoyés aux 13 communes autour du projet, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry.

Aucune commune n'a confirmé sa présence. Ces courriers étaient une invitation et non une obligation.

- *Etes-vous au courant des modifications du PLU et du PLUi ?*

Réponse d'ABO Wind :

Oui, ABO Wind a connaissance de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (ou PLUi) et précise que ce sont les règles d'urbanisme de chaque commune qui restent en vigueur, à savoir celles du PLU de Fléré-la-Rivière.

- *Pourquoi 3 mâts de mesures, dont aucun sur la zone d'implantation au sud, ont été installés ?*

Réponse d'ABO Wind :

Avec l'implantation de 3 mâts de mesure sur le site d'étude, ABO Wind a une très bonne connaissance du gisement éolien. En effet, ces implantations permettent d'obtenir les connaissances nécessaires quant à la puissance, l'orientation du vent dans le secteur sur un périmètre beaucoup plus large que la Zone d'Implantation Potentielle.

Par ailleurs, l'installation du dernier mât de mesure a également permis de réaliser des écoutes en altitudes pour étudier le comportement des chauves-souris sur le secteur.

- *Qu'est-ce qu'une ZIP ?*

Réponse d'ABO Wind :

La ZIP ou Zone d'Implantation Potentielle est la zone maximale permettant d'accueillir les éoliennes.

- *Quel est le planning pour l'enquête publique ?*

Réponse d'ABO Wind :

Lorsque la complétude du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter sera émis par les services instructeurs, la Préfecture ordonnera l'ouverture d'une enquête publique par arrêté préfectoral. Les dates et les modalités d'organisation seront communiquées en amont sur le site de la Préfecture et publiées dans la presse locale.

L'enquête publique du projet éolien de Fléré-la-Rivière interviendra, s'il n'y a pas de retard chez les services instructeurs, courant 2025.

- *Pouvons-nous avoir les noms des propriétaires des parcelles ?*

Réponse d'ABO Wind :

Par souci de confidentialité, nous devons transmettre cette information dans le DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale).

En effet, ABO Wind est soumis au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

- *Qu'est-ce que le RNT ? A quoi sert-il ? Combien de temps pour répondre ? Comment sait-on que ce dernier a été déposé à la mairie ?*

Réponse d'ABO Wind :

Le Résumé Non Technique ou RNT est une synthèse de l'ensemble des études menées pour le projet. Le RNT de l'Étude d'Impact Environnemental doit être envoyé en mairie des communes d'implantation et à celles des communes limitrophes 2 mois avant le dépôt du dossier en préfecture. ABO Wind fait appel à un huissier pour constater l'envoi du RNT par une signification d'acte ou attestations.

Après réception, la mairie d'implantation dispose d'un mois pour faire part de ses observations sur le projet.

Un rendez-vous en mairie pour expliquer la démarche sera programmé au préalable.

- *Pourquoi installer des éoliennes si grandes ? (Les plus grandes sur le secteur)*

Réponse d'ABO Wind :

Le marché actuel des turbiniens a évolué, les tailles des éoliennes qui sont proposées aujourd'hui sont plus grandes qu'avant. A ce jour, les plus petites éoliennes qui étaient implantées il y a 10 ou 20 ans ne sont plus construites par les turbiniens. En effet, la technologie a progressé permettant d'installer moins d'éoliennes pour obtenir une puissance équivalente.

- *Le parc éolien sera-t-il clôturé ?*

Réponse d'ABO Wind :

Contrairement à certains parcs solaires, aucune clôture ne sera installée. En éolien, seule les parcelles en prairie sont clôturées si nécessaire.

En revanche, des panneaux d'indication et d'avertissement seront installés.

- *Comment allez-vous passer la rivière de l'Indre ?*

Réponse de Monsieur CONSCIENCE :

La traversée de l'Indre n'est pas un obstacle pour le raccordement.

Si besoin, un forage dirigé pourra être réalisé. Il s'agit d'une technique qui permet l'installation de liaisons électriques souterraines dans une zone complexe à traverser comme un rond-point, une route ou encore un cours d'eau.

- *Quelle est la différence entre poste de livraison et poste source ?*

Réponse d'ABO Wind et de Monsieur CONSCIENCE :

Le poste de livraison, situé sur le site et faisant partie du parc éolien, reçoit et transfère l'électricité du parc éolien vers le poste source le plus proche. Ce transfert d'électricité depuis le poste de livraison vers le poste source est géré par Enedis.

Le poste source, situé à Châtillon-sur-Indre, reçoit la production de toutes l'électricité d'un territoire puis transfère la production aux consommateurs. Les postes sources sont gérés par RTE et Enedis.

- *Est-ce que la route RD 13a est assez large ?*

Réponse d'ABO Wind :

La circulation dans l'aire d'étude rapprochée a été étudiée et aucun point de blocage n'a été recensé. La largeur nécessaire pour le passage des convois exceptionnels est de 4,5 m.

Si besoin, des travaux d'élargissement de la route seront réalisés et en cas de détérioration, les frais seront imputés à la société de projet CPENR de de Fléré-la-Rivière.

- *Que veut dire CPENR (CPENR de Fléré-la-Rivière)?*

Réponse d'ABO Wind :

La CPENR de Fléré-la-Rivière, ou Centrale de Production d'Énergie Renouvelable, est la société de projet qui porte la Demande d'Autorisation d'Exploitée et qui sera ensuite vendue à un investisseur tiers.

- *Une diminution des dotations est-elle à prévoir pour la commune ?*

Réponse d'ABO Wind :

Bien que la commune puisse subir une diminution des dotations ou subventions de la part de l'EPCI, le projet éolien de Fléré-la-Rivière devrait générer d'importantes retombées fiscales annuelles, soit 140 000 euros.

4. Recommandations

Registre des recommandations et points
de vigilance concernant le projet

14 mars 2024

ABO
WIND

Nom : FRemont MARTINE
Représentant de la Commune / Communauté de communes : Fléris-la-Rivière
En qualité de : Conseillère municipale

- Recommandations motivées concernant le projet éolien du Fléré-la-Rivière
- Propositions de mesures pour le territoire :

les recommandations et ou propositions
pourraient être transmises après
présentation et compte rendu de la
réunion au conseil municipal.

CONCLUSION

Le comité de projet de Fléré-la-Rivière a permis aux différentes parties d'être informées du projet sur différents axes (historique, choix du site, choix machine, etc.) et également de discuter du planning du projet et des points d'attention, notamment sur la circulation sur site et le tracé du raccordement (voir recommandations de Monsieur CONSCIENCE en page 15).

Une feuille de recommandation a été laissée à Madame FREMONT afin que le conseil municipal de Fléré-la-Rivière puisse faire part à ABO Wind de leurs préconisations (prochaine réunion de conseil fin mars).